

délégués autochtones à la Commission des Nations Unies sur le développement durable et à d'autres organismes appropriés, pour faire en sorte que la perspective traditionnelle des autochtones sur la gestion des ressources renouvelables fasse partie intégrante de toute décision dans ce domaine. (p. 22)

RECOMMANDATION 6

Le Comité recommande que le gouvernement fédéral encourage les divers secteurs de l'industrie de la fourrure à collaborer activement à l'élaboration de stratégies de la promotion de la fourrure comme *produit écologique*, ainsi qu'à faire connaître les autres avantages du port de la fourrure. (p. 22)

RECOMMANDATION 7

Le Comité recommande que le ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur stimule activement le développement du marché d'exportation de la fourrure. (p. 23)

RECOMMANDATION 8

Le Comité recommande que le ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur collabore avec l'industrie de la fourrure pour explorer de nouveaux marchés et diversifier les produits de la fourrure sur les marchés existants. (p. 23)

RECOMMANDATION 9

Le Comité recommande que le gouvernement fédéral continue de reconnaître l'importance que revêt la première industrie du Canada pour les Canadiens des régions éloignées en l'aidant, financièrement ou autrement, à consolider son rôle de défenseur des produits de la fourrure. (p. 27)

RECOMMANDATION 10

Le Comité recommande que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien confirme sa position voulant que les peuples autochtones du Canada sont les défenseurs tout désignés de l'industrie de la fourrure, en accordant un financement de base à des organismes autochtones